

DEMANDE DE DÉMOLITION – 265 RÉGENT

Descriptif du projet

District 4, Zone PA-14

Le projet de requalification vise la reconstruction du chalet et de la piscine du Parc Alexandra construits en 1968.

La demande inclut la démolition du bâtiment et des bassins existants afin de les remplacer par un nouveau pavillon et de nouvelles installations aquatiques.

Le bâtiment principal est constitué de blocs de béton de faible valeur architecturale.



État du bâtiment existant

Le chalet actuel n'est pas conforme au niveau de l'accessibilité universelle en raison de la largeur des circulations et des issues.

Dans son aménagement actuel, le bâtiment ne répond également pas aux exigences en ce qui concerne la conception des espaces sanitaires. Les toilettes sont trop petites et n'ont pas les dégagements nécessaires, en plus de ne pas avoir de salles de toilette universelle ou de cabines de toilette répondant à l'article 3.8.3.11 du CNB2015.

Finalement, des analyses de contaminants réalisées en novembre 2023 confirment la présence d'amiante dans l'isolation de la tuyauterie mécanique ainsi que la présence de plomb dans la peinture.

